



MINISTRE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

N° 897.243

Classif. Internat.:

B 27 B

Mis en lecture le:

03 -11- 1983

LE Ministre des Affaires Economiques,

Vu la loi du 24 mai 1854 sur les brevets d'invention;

Vu le procès-verbal dressé le 7 juillet 19 83 à 15 h. 05

au Service de la Propriété industrielle;

ARRÊTE :

Article 1. - Il est délivré à MM. Marius BOONANTS et Henri BIEFNOT
resp. : rue du Vallon, 21, 7250 Eugies
et : rue Lloyd George, 121, 7310 Jemappes,

repr. par l'Office Hanssens S.P.R.L. à Bruxelles,

un brevet d'invention pour: Chevalet-support pour le tronçonnage du bois,

Article 2. - Ce brevet lui est délivré sans examen préalable, à ses risques et périls, sans garantie soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de l'exactitude de la description, et sans préjudice du droit des tiers.

Au présent arrêté demeurera joint un des doubles de la spécification de l'invention (mémoire descriptif et éventuellement dessins) signés par l'intéressé et déposés à l'appui de sa demande de brevet.

Bruxelles, le 29 juillet 19 83

PAR DELEGATION SPECIALE:

Le Directeur


L. WUYTS

BOONANTS

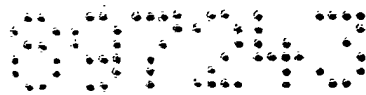
B 18284

BREVET D'INVENTION.

Marius BOONANTS
et
Henri BIEFNOT.

Chevalet-support pour le tronçonnage du bois.

>



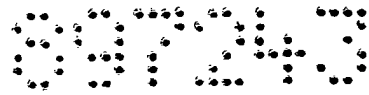
La présente invention a pour objet un chevalet-support pour le tronçonnage du bois, et plus particulièrement un tel chevalet-support permettant le tronçonnage de plusieurs bois empilés.

Il est connu, pour le sciage du bois, de faire usage de chevalets constitués de supports latéraux sensiblement en X, réunis par des traverses. De tels chevalets ne sont pas très appropriés pour le tronçonnage du bois notamment à l'aide d'une tronçonneuse. En effet, ces chevalets connus ne peuvent recevoir de manière quelque peu satisfaisante qu'un seul bois à la fois, ce qui, compte tenu de la vitesse de coupe des tronçonneuses, ralentit fortement la cadence de coupe. De plus, le tronçonnage de bois entre les supports risque d'amener la chaîne de la tronçonneuse au contact des traverses, et ainsi de détériorer, soit les traverses du chevalet, soit la chaîne de la tronçonneuse.

La présente invention a pour objet de remédier à ces inconvénients en prévoyant un chevalet-support pour le tronçonnage de bois, conçu pour permettre la réception, de manière sûre, d'un empilage de bois, et le tronçonnage de cet empilage sur le chevalet support sans risques ni pour la chaîne de la tronçonneuse, ni pour la traverse du chevalet.

Dans ce but, l'invention prévoit un chevalet-support pour le tronçonnage de bois, qui comporte au moins deux supports parallèles, disposés dans des plans perpendiculaires au plan de la base du chevalet, les dits supports présentant un appui pour la réception du bois à tronçonner et étant réunis l'un à l'autre par au moins une traverse, et dans lequel:

- chaque support est constitué de deux montants réunis par au moins une entretoise constituant l'appui,
- la traverse réunissant les supports est reportée sous le niveau de l'appui, en un endroit éloigné du fond de



l'appui,

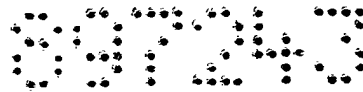
- les montants se prolongent au-dessus de l'entretoise pour former bras de réception d'un empilage de bois à tronçonner, ces bras de réception formant entre eux un angle inférieur à 30° .

Du fait qu'une tronçonneuse se manie à deux mains et que l'opérateur n'est dès lors pas en mesure de retenir le bois, celui-ci, qui ne repose sur le chevalet que par son propre poids, a tendance à bouger au cours du tronçonnage. Dès lors, suivant une caractéristique avantageuse de l'invention, un dispositif de pression sur le bois empilé entre les montants et l'appui est solidaire d'au moins un des montants d'un des supports.

Suivant une autre caractéristique de l'invention, les deux montants de chaque support sont substantiellement parallèles.

Suivant encore une autre caractéristique de l'invention, les montants sont légèrement inclinés vers l'arrière par rapport à la verticale, dans le plan des supports, de manière à assurer au chevalet une position oblique, inclinée vers l'arrière, par rapport à la base, et ces dits supports sont solidaires d'un pied s'étendant en arrière du chevalet

Suivant encore une autre caractéristique de l'invention, le dispositif de pression sur le bois est constitué d'un fléau comportant d'une part une chaîne, solidaire par une extrémité d'un des montants à l'arrière du chevalet et d'autre part un levier, solidaire de l'autre extrémité de la chaîne, la longueur de la chaîne et son point d'attache au montant du chevalet étant déterminés pour permettre, après passage de la chaîne au-dessus de l'espace d'empilage de bois, que le levier, prenant appui sur le sol à l'avant du chevalet, adopte une position oblique par rapport au sol.



Suivant une autre caractéristique de l'invention, le dispositif de pression sur le bois est constitué d'un levier pivotant sur un montant d'un des supports et sollicité élastiquement vers le bas par un dispositif élastique prenant appui sur ce même support.

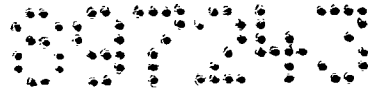
Suivant encore une autre caractéristique de l'invention, le point de fixation sur le montant du dispositif de pression sur le bois est fixe.

Suivant une autre caractéristique de l'invention, le point de fixation sur le montant du dispositif de pression sur le bois est réglable en hauteur.

Suivant une autre caractéristique de l'invention, les montants des supports sont réalisés en deux parties, une partie inférieure tubulaire, solidaire de l'entretoise constituant l'appui et se prolongeant légèrement au-dessus de celle-ci pour permettre la retenue d'une pièce de bois unique posée sur l'appui, et une partie supérieure en forme de tige s'emboîtant dans la partie tubulaire inférieure pour prolonger le montant en vue de la constitution de l'espace d'empilage de bois.

Suivant une autre caractéristique de l'invention, le point de fixation du dispositif de pression sur le bois est situé sur la partie supérieure en forme de tige du montant.

Suivant enfin encore une autre caractéristique de l'invention, le pied s'étendant en arrière du chevalet est constitué sous forme d'un fer plié en U, les extrémités des branches latérales du U étant solidaires d'une traverse du chevalet, la branche centrale du U étant destinée à venir au contact du sol, et les montants arrière du chevalet, également solidaires de la dite traverse disposée à l'écart du sol, ne s'étendent pas au-delà de la dite traverse, les

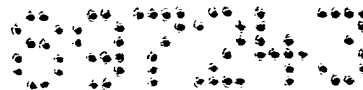


montants arrière et le pied en U se situant respectivement dans des plans disposés approximativement à angle droit, le chevalet reposant de manière élastique sur le sol par les montants avant des supports et la branche centrale du pied en U.

Suivant enfin une caractéristique particulièrement avantageuse de l'invention, l'entretoise et les pieds d'un même support sont constitués par un croisillon pourvu, dans la région des pieds, d'un alésage horizontal fendu pour la réception et le serrage d'une traverse et, dans la région de l'entretoise et des pieds, de deux alésages verticaux pour le passage et la retenue de chacun des montants.

L'invention sera mieux comprise en se reportant à la description en même temps qu'aux dessins annexés qui représentent uniquement à titre d'exemple divers modes de réalisation de l'invention et dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective d'un premier mode de réalisation d'un chevalet-support suivant l'invention,
- la figure 2 est une vue de côté d'un chevalet-support correspondant sensiblement au mode de réalisation de la figure 1,
- la figure 3 est une vue en perspective d'un autre mode de réalisation d'un chevalet-support suivant l'invention,
- la figure 4 est une vue de côté d'un chevalet-support correspondant sensiblement au mode de réalisation de la figure 3,
- la figure 5 est une vue en perspective d'un autre mode de réalisation préféré d'un chevalet-support suivant l'invention,
- la figure 6 est une vue de côté du chevalet-support représenté en figure 5,
- la figure 7 est une vue de côté d'un autre mode de réalisation encore d'un chevalet-support



suivant l'invention.

- la fig 8 est une vue en perspective d'un mode de réalisation particulièrement préféré d'un chevalet-support suivant l'invention.

En se reportant au dessin et plus particulièrement aux modes de réalisation des figures 1 et 2, un chevalet-support est constitué d'au moins deux supports 1, 1' disposés dans des plans perpendiculaires au plan de la base du chevalet. Chaque support est constitué de deux montants 2, 2' réunis par une entretoise 3 constituant appui pour un empilage de bois 4 (représenté uniquement en figure 2).

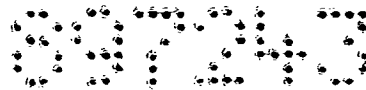
Les montants 2, 2' se prolongent au-dessus de l'entretoise 3 pour former un espace 5 de réception de bois 4.

Les supports sont réunis l'un à l'autre par au moins une traverse 6 reportée, sous le niveau de l'entretoise 3 constituant appui, en un endroit éloigné de cet appui.

Suivant ces modes de réalisation des figures 1 et 2, les montants 2, 2' sont perpendiculaires au plan de la base et réunis par une entretoise horizontale 3 constituant appui pour le bois.

Un cadre 8 formé de traverses 6, 6' et d'entretoises 9, 9', constitue la base du chevalet et est fixé rigidement, par exemple par soudage, aux supports 1, 1'.

Lors de l'utilisation de ce dispositif de la figure 1, on charge le bois à tronçonner dans l'espace 5 de réception du bois et lorsque le chargement est complet, on tronçonne d'une seule venue le bois contenu dans le dit espace. Un dégagement suffisant est prévu entre le niveau des entretoises 3 et celui de la traverse 6 pour permettre un tronçonnage complet entre les supports du bois empilé 4 sans risque de détérioration de la chaîne de la tronçonneuse ou de



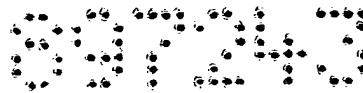
la traverse.

Suivant le mode de réalisation de la figure 2, le montant arrière 2' du support 1 reçoit à pivotement à sa partie supérieure un levier 10 sollicité élastiquement vers le bas, un organe élastique 11 prenant appui sur le support 1 au point de jonction de l'entretoise 3 et du montant avant 2; cet organe élastique peut être constitué par exemple d'un ressort. Le point de fixation du levier 10 est réglable en hauteur. Ceci est représenté schématiquement au dessin par le report du point de pivotement du levier sur un manchon 12, mobile, pouvant être bloqué en position à l'intervention d'une vis de blocage 13.

De même, la stabilité du dispositif est améliorée par la présence de pieds latéraux 14, 14'.

Lors de l'utilisation de ce dispositif de la figure 2, on libère le levier 10 de toute sollicitation élastique en défaisant l'accrochage de l'organe élastique 11. On charge le bois à tronçonner dans l'espace 5 de réception du bois, on règle éventuellement la hauteur du point de fixation du levier, on amène ensuite le levier 10 au-dessus de l'empilage de bois 4 et on solidarise l'organe élastique 11 du support 1 par accrochage sous l'entretoise 3. Le bois contenu dans l'espace de chargement 5 est ainsi solidement maintenu et l'opérateur dispose des deux mains pour actionner la tronçonneuse.

Suivant les modes de réalisation des figures 3 et 4, le chevalet-support comporte également deux supports 31, 31' constitués de montants 32, 32' parallèles réunis par une entretoise 33, les supports 31, 31' sont solidarisés l'un de l'autre par une traverse 36 reportée sous le niveau des entretoises 33, en un endroit éloigné de celles-ci. Un espace 35 de réception du bois est ménagé entre la partie supérieure

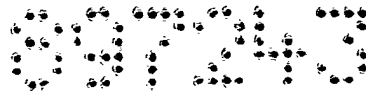


des montants 32, 32' et l'entretoise 33.

Afin d'assurer une bonne stabilité du chevalet-support, les montants 32, 32' sont légèrement inclinés vers l'arrière dans le plan, respectivement, des supports 31, 31', et les montants arrière 32' se prolongent à la base en un pied 44 s'étendant vers l'arrière du chevalet. Un dispositif de pression sur le bois 40 est constitué d'un fléau comportant une chaîne 40' et un levier 41, la chaîne 40' s'étendant entre un montant arrière 32' et le levier 41. La longueur de la chaîne est déterminée pour permettre, après passage de la dite chaîne 40' au-dessus de l'espace 35 d'empilage de bois, que le levier, prenant appui sur le sol à l'avant du chevalet-support, adopte une position oblique par rapport au sol. Ceci apparaît plus clairement à la figure 4, où le chevalet-support a été représenté pourvu d'un empilage de bois 34.

La seule différence entre les modes de réalisation des figures 3 et 4 est que le point de fixation de la chaîne 40' au montant arrière 32' est fixe à la figure 3, alors qu'à la figure 4 il est agencé sur un manchon mobile 42 pouvant être calé à hauteur sur le montant 32' à l'aide d'une vis de blocage 43.

En se reportant plus particulièrement à la figure 4, on constate la position oblique adoptée par le levier 41 à l'extrémité de la chaîne 40' entourant partiellement l'empilage de bois. Le blocage du bois de l'empilage se réalise ainsi très aisément par une poussée exercée par le pied de l'utilisateur sur le fléau 41, en vue d'amener ce fléau vers une position horizontale au sol. Cette poussée entraîne une tension importante de la chaîne et une immobilisation extrêmement efficace du bois contenu dans l'espace d'empilage.

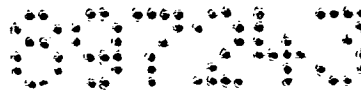


En se reportant maintenant au mode de réalisation préféré de l'invention représenté aux figures 5 et 6, un chevalet-support comprend trois supports 51, 51', 51'', parallèles, constitués chacun de montants 52, 52' réunis par une entretoise 53 constituant appui de l'empilage de bois.

Les montants 52, 52' sont réalisés en deux parties, à savoir un élément tubulaire inférieur 64, solidaire de l'entretoise 53 constituant appui, et un élément supérieur en forme de tige 64', venant s'emboîter dans l'élément tubulaire 64. Les éléments tubulaires 64 des montants arrière 52' sont chacun solidarisés par soudage d'un fer plat 65 destiné à permettre la solidarisation de l'élément tubulaire 64 considéré à une traverse 56. Les divers montants 51, 51', 51'' sont fixés par vissage, par l'intermédiaire des dits fers plats 65, à la dite traverse 56. Un fer en U 66, constituant pied, est également solidarisé de la traverse 56 et s'étend dans un plan sensiblement perpendiculaire au plan des montants arrière 52', les dits montants arrière 52' ne se prolongeant pas jusqu'au sol au-delà de la traverse 56. De la sorte, le chevalet-support pose élastiquement sur le sol entre le pied des montants avant 52 et la branche centrale du pied 66 en U.

Un des éléments en forme de tige 64' d'un montant arrière 52' est pourvu à une extrémité d'un point de fixation à une chaîne 60' aboutissant par ailleurs au levier 61.

Ce mode de réalisation préféré de l'invention permet le tronçonnage de bois de longueurs relativement importantes, respectivement dans les parties situées en dehors des supports et entre deux des trois supports. La position oblique du chevalet-support assure à ce dernier une stabilité accrue au fur et à mesure que le bois s'empile dans l'espace 65, et le maintien



élastique du chevalet entre le pied des montants avant 52 et la branche centrale du pied 66 en U permet dans une certaine mesure d'absorber les chocs pouvant se produire lors du passage de la lame de la tronçonneuse d'un bois à l'autre.

En se reportant à la figure 6, le chevalet-support a été représenté dans sa position d'utilisation pour le tronçonnage d'un bois de grande section. Les éléments supérieurs 64' des montants 52, 52' ont été ôtés, ces éléments 64' sont représentés en figure 6 en pointillés déportés latéralement à la hauteur qu'ils occupent normalement dans les montants.

Suivant le mode de réalisation de la figure 7, la stabilité du chevalet est assurée par la position écartée des montants 72, 72' des supports 71, alors que la retenue d'un empilage 74 de bois s'effectue par une chaîne 80' sollicitée élastiquement par un élément de retenue 81, élastique, prenant appui sur le montant avant 72 ou l'entretoise 73, la chaîne étant par ailleurs fixée au montant arrière 72'.

Enfin, suivant le mode de réalisation préféré de l'invention représenté en figure 8, le chevalet-support est constitué de trois supports 91, 91', 91" réunis par deux traverses 96, 96'. Dans chaque support, un croisillon 105 constitue à la fois entretoise 93 entre les montants 92, 92' et pieds 104, 104'.

Les croisillons 105 du dispositif comportent chacun des alésages fendus horizontaux 106, 106' pour la réception et le blocage des traverses 96, 96', et des alésages verticaux 107, 107' - 107", 107"" pour le passage et la retenue des montants 92, 92'.

Ce mode de réalisation est extrêmement avantageux du fait de sa stabilité assurée par la présence, à chaque support 91, 91', 91", de deux pieds 104, 104' largement écartés, et également du fait de sa

grande simplicité de réalisation.

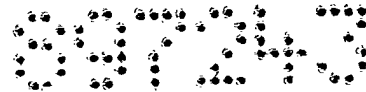
Les croisillons peuvent en effet être réalisés à partir de deux éléments parallélépipédiques identiques, assemblés à mi-bois et solidarisés l'un de l'autre, par exemple par un boulon 108, alors que les montants et les traverses peuvent être constitués de tubes identiques coupés à même longueur. Deux boulons supplémentaires sont encore nécessaires sur chaque croisillon pour assurer le serrage et la solidarisation des traverses 96, 96'. Le passage des montants 92, 92' au-travers des croisillons 105 assure une rigidification supplémentaire de ces derniers.

Les croisillons seront de préférence réalisés en une matière plastique renforcée de fibres, alors que les montants et les traverses sont réalisés en tubes métalliques.

Ce mode de réalisation de la fig 8 permet un réglage continu de l'écartement du support intermédiaire 91" par rapport à chacun des supports d'extrémité 91, 91'. En effet, le croisillon de ce support 91" peut coulisser de manière continue sur les traverses 96, 96' jusqu'à l'endroit de fixation choisi.

Il va de soi que le mode de réalisation préféré de l'invention illustré à la fig 8 peut également être pourvu d'un dispositif de pression sur le bois tel que représenté aux fig 2 à 7.

Il convient de remarquer que dans les modes de réalisation des figures 1 à 6, les montants 2, 2'-32, 32'-52, 52' des supports sont parallèles, alors que dans le mode de réalisation de la figure 7 ces montants 72, 72' sont disposés de manière convergente, un espace 77 étant ménagé à la partie supérieure de l'espace 75 de réception du bois pour permettre l'introduction des bois dans ce dit espace. Bien entendu, ces montants peuvent également être disposés de manière divergente, c'est-à-dire en s'écartant du bas vers le



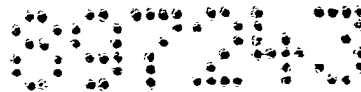
haut.

Bien que ce mode de réalisation de la figure 7 soit également satisfaisant, on préférera l'utilisation de supports 1, 1'-31, 31'-51, 51', 51" constitués de montants 2, 2'-32, 32'-52, 52' parallèles.

En effet, de la sorte, la largeur de l'espace 5, 35, 55 d'empilage de bois reste constante sur toute la hauteur du chevalet et permet une utilisation rationnelle de la longueur de lame de la tronçonneuse.

En pratique, on veillera à ce que les montants ne forment pas entre eux un angle supérieur à 30° , pour que l'utilisation de la tronçonneuse soit possible sur une hauteur suffisante d'empilage.

L'invention a été décrite et illustrée à simple titre d'exemple nullement limitatif et il va de soi que de nombreuses modifications peuvent être apportées à sa réalisation, sans s'écarter de son esprit.



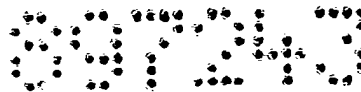
REVENDEICATIONS

1. Chevalet-support pour le tronçonnage de bois comportant au moins deux supports (1,1' - 31,31' - 51,51',51" - 71 - 91,91',91") parallèles, disposés dans des plans perpendiculaires au plan de la base du chevalet, les dits supports présentant un appui pour la réception du bois à tronçonner et étant réunis l'un à l'autre par au moins une traverse (6,6' - 36 - 56 - 76 - 96,96'), caractérisé en ce que:

- chaque support (1,1' - 31,31' - 51,51',51" - 71 - 91,91',91") est constitué de deux montants (2,2' - 32,32' - 52,52' - 72,72' - 92,92') réunis par au moins une entretoise (3 - 33 - 53 - 73 - 93) constituant l'appui,
- la traverse (6,6' - 36 - 56 - 76 - 96,96') réunissant les supports (1,1' - 31,31' - 51,51',51" - 71 - 91,91',91") est reportée sous le niveau de l'appui (3 - 33 - 53 - 73 - 93), en un endroit éloigné du fond de l'appui,
- les montants (2,2' - 32,32' - 52,52' - 72,72' - 92,92') se prolongent au-dessus de l'entretoise (3 - 33 - 53 - 73 - 93) pour former bras de réception d'un empilage de bois à tronçonner, ces bras de réception ne formant pas entre eux un angle supérieur à 30°.

2. Chevalet-support pour le tronçonnage de bois suivant la revendication 1, caractérisé en ce qu'un dispositif de pression (10, 11 - 40',41 - 60',61 - 80',81) sur le bois empilé entre les montants (2,2' - 32,32' - 52,52' - 72,72' - 92,92') et l'appui (3 - 33 - 53 - 73 - 93) est solidaire d'au moins un des montants (2' - 32' - 52' - 72') d'un des supports.

3. Chevalet-support pour le tronçonnage de bois suivant les revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que les deux montants (2,2' - 32,32' - 52,52' - 92,92') de chaque support (1,1' - 31,31' - 51,51',51" -



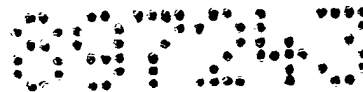
91,91',91") sont substantiellement parallèles.

4. Chevalet-support pour le tronçonnage de bois suivant la revendication 3, caractérisé en ce que les montants (32,32' - 52,52') sont légèrement inclinés vers l'arrière par rapport à la verticale dans le plan des supports (31,31' - 51,51',51"), de manière à assurer au chevalet une position oblique, inclinée vers l'arrière, par rapport à la base, et en ce que ces dits supports (31,31' - 51,51',51") sont solidaires d'un pied (44,66) s'étendant en arrière du chevalet

5. Chevalet-support pour le tronçonnage de bois selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que la base du chevalet est élargie par la présence de pieds (14,14' - 44 - 66 - 104,104') sur au moins un des côtés longitudinaux de la dite base.

6. Chevalet-support pour le tronçonnage de bois suivant l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que le dispositif de pression sur le bois est constitué d'un fléau (40 - 60) comportant d'une part une chaîne (40' - 60') solidaire par une extrémité d'un des montants (32' - 52') à l'arrière du chevalet et d'autre part un levier (41 - 61) solidaire de l'autre extrémité de la chaîne (40' - 60'), la longueur de la chaîne et son point d'attache au montant du chevalet étant déterminés pour permettre, après passage de la chaîne au-dessus de l'espace d'empilage de bois (35 - 55) que le levier (41 - 61), prenant appui sur le sol à l'avant du chevalet, adopte une position oblique par rapport au sol.

7. Chevalet-support pour le tronçonnage de bois suivant l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que le dispositif de pression sur le bois est



constitué d'un levier (10) pivotant sur le montant arrière (2') d'un des supports et sollicité élastiquement vers le bas par un dispositif élastique (11) prenant appui sur ce même support.

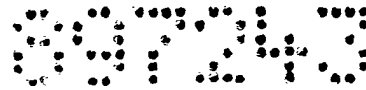
8. Chevalet-support pour le tronçonnage de bois suivant l'une quelconque des revendications 6 ou 7, caractérisé en ce que le point de fixation sur le montant (2') du dispositif de pression (10, 11) sur le bois est fixe.

9. Chevalet-support pour le tronçonnage de bois suivant l'une quelconque des revendications 6 ou 7, caractérisé en ce que le point de fixation sur le montant (2') du dispositif de pression (10, 11) sur le bois est réglable en hauteur.

10. Chevalet-support pour le tronçonnage de bois suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que les montants (52, 52') des supports (51, 51', 51'') sont réalisés en deux parties, une partie inférieure tubulaire (64), solidaire de l'entretoise (53) constituant l'appui, et se prolongeant légèrement au-dessus de celle-ci pour permettre la retenue d'une pièce de bois unique posée sur l'appui, et une partie supérieure (64') en forme de tige s'emboîtant dans la partie tubulaire inférieure (64) pour prolonger le montant en vue de la constitution de l'espace d'empilage de bois (55).

11. Chevalet-support pour le tronçonnage de bois suivant la revendication 10, caractérisé en ce que le point de fixation du dispositif de pression (60) sur le bois est situé sur la partie supérieure (64') en forme de tige du montant (52').

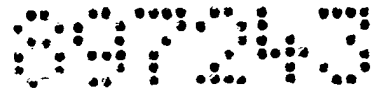
12. Chevalet-support pour le tronçonnage de bois selon



l'une quelconque des revendications 3 à 10, caractérisé en ce que le pied (66) s'étendant en arrière du chevalet est constitué sous forme d'un fer plié en U, les extrémités des branches latérales du U étant solidaires d'une traverse (56) du chevalet, la branche centrale du U étant destinée à venir au contact du sol, et en ce que les montants arrière (52') du chevalet sont également solidaires de la dite traverse, disposée à l'écart du sol, et ne s'étendent pas au-delà de la dite traverse, les montants arrière (52') et le pied en U (66) se situant respectivement dans des plans disposés approximativement à angle droit, le chevalet reposant de manière élastique sur le sol par les montants avant (52) des supports (51, 51', 51'') et la branche centrale du pied en U.

13. Chevalet-support pour le tronçonnage de bois selon l'une quelconque des revendications 1 à 3 et 5 à 11, caractérisé en ce que l'entretoise (93) et les pieds (104,104') d'un même support (91,91',91'') sont constitués par un croisillon (105) pourvu, dans la région des pieds (104,104') d'un alésage horizontal fendu (106,106') pour la réception et le serrage d'une traverse (96,96'), et dans la région de l'entretoise (93) et des pieds (104,104') de deux alésages verticaux (107,107',107'',107''') pour le passage et la retenue des montants (92,92').

Bruxelles, le 7 juillet 1983.
P. Pon. Marius BOONANTS
et Henri BIEFNOT.



I/III

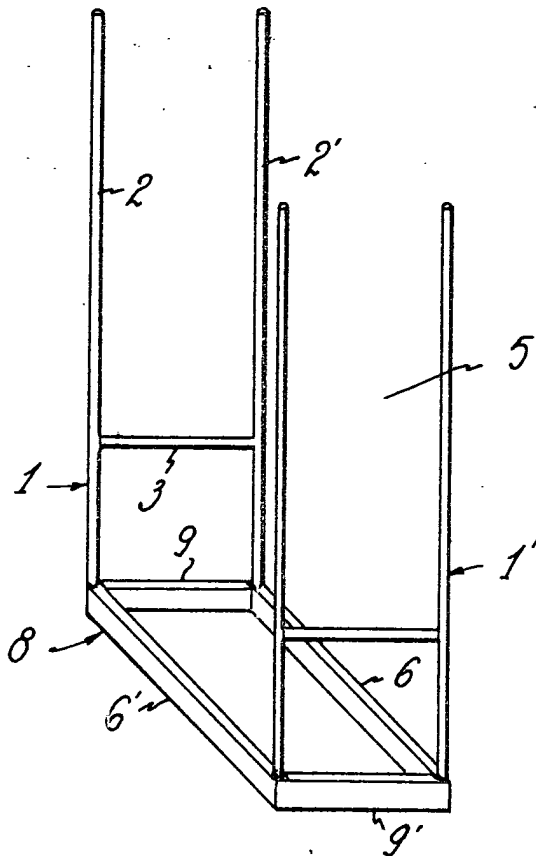


FIG. 1

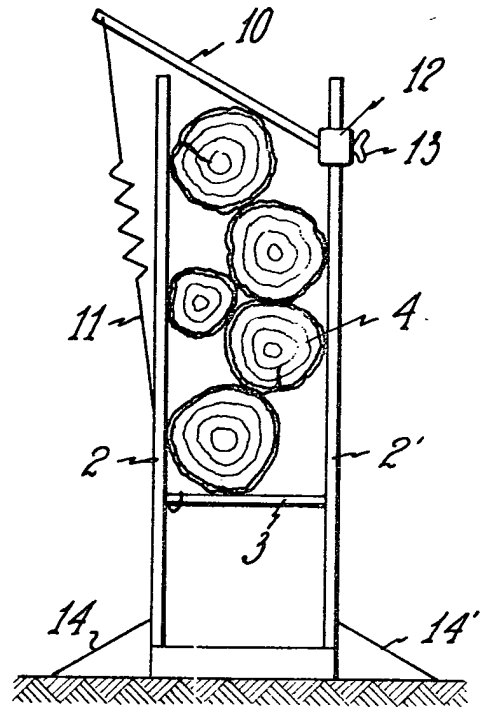


FIG. 2

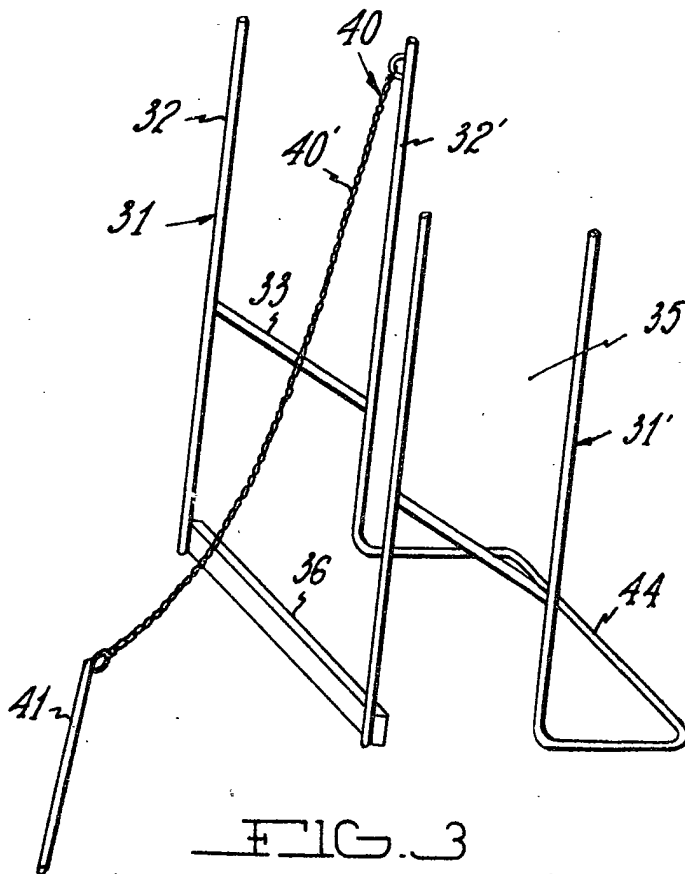


FIG. 3

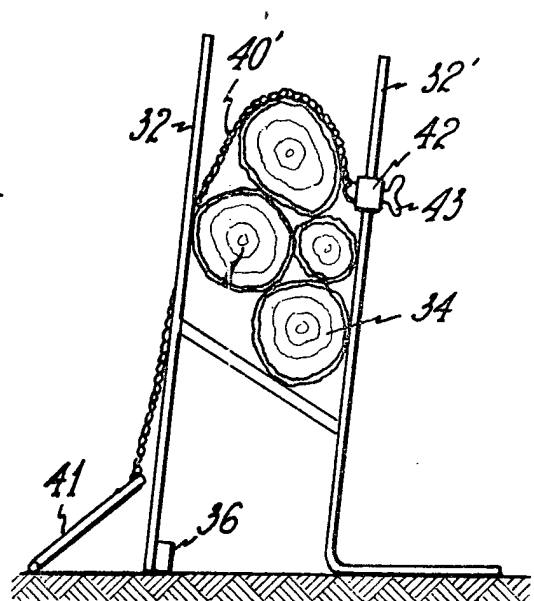


FIG. 4

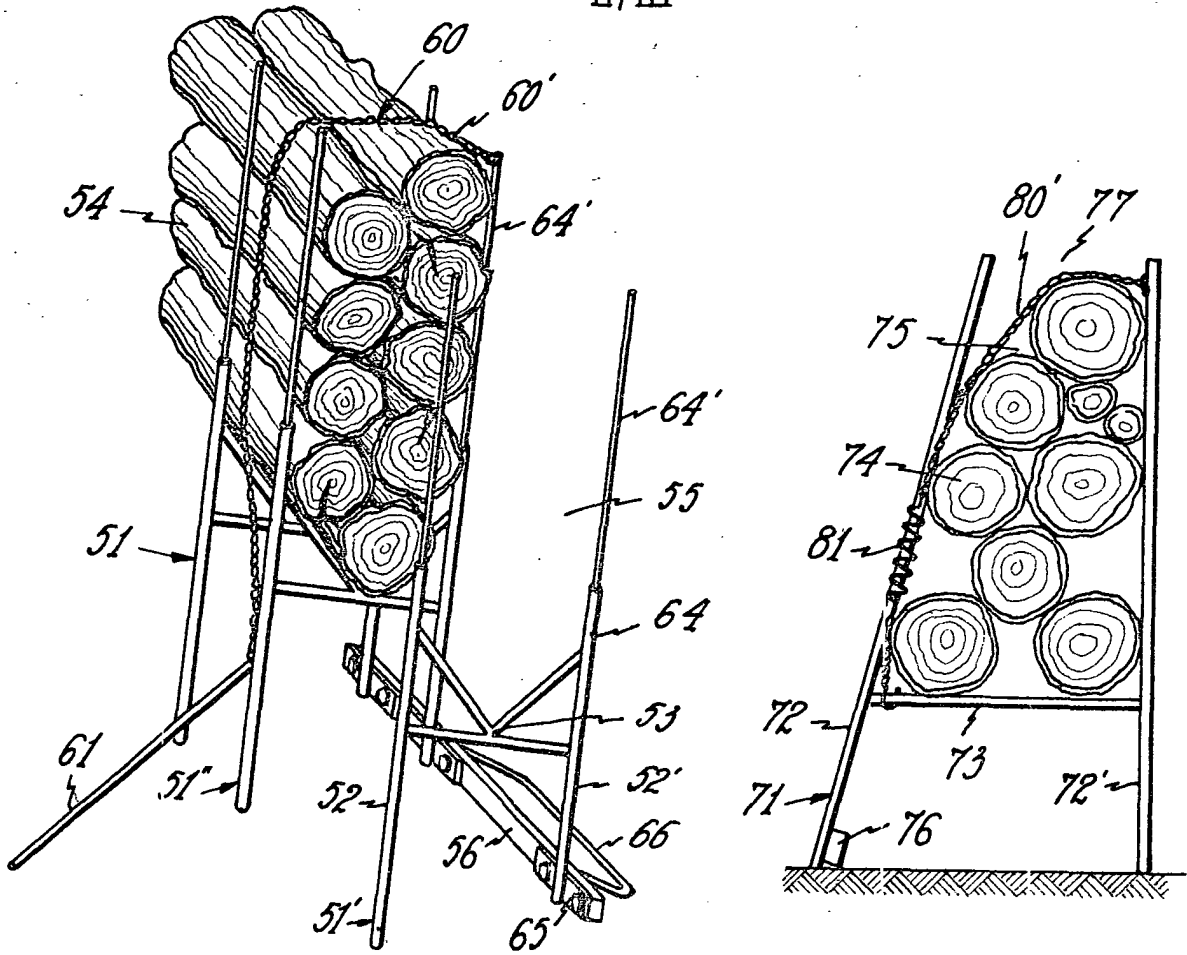
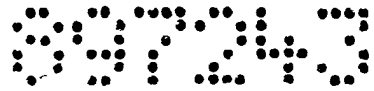


FIG. 5

FIG. 7

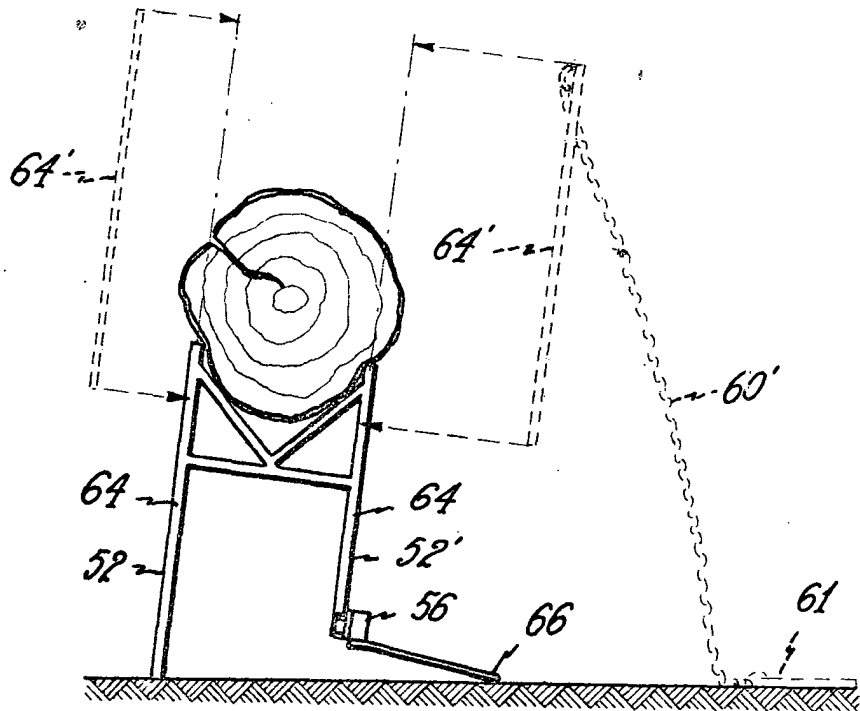


FIG. 6

Bruxelles, le 7 juillet 1983
P. Pon. Marius BOONANTS et
Henri BIEFNOT.

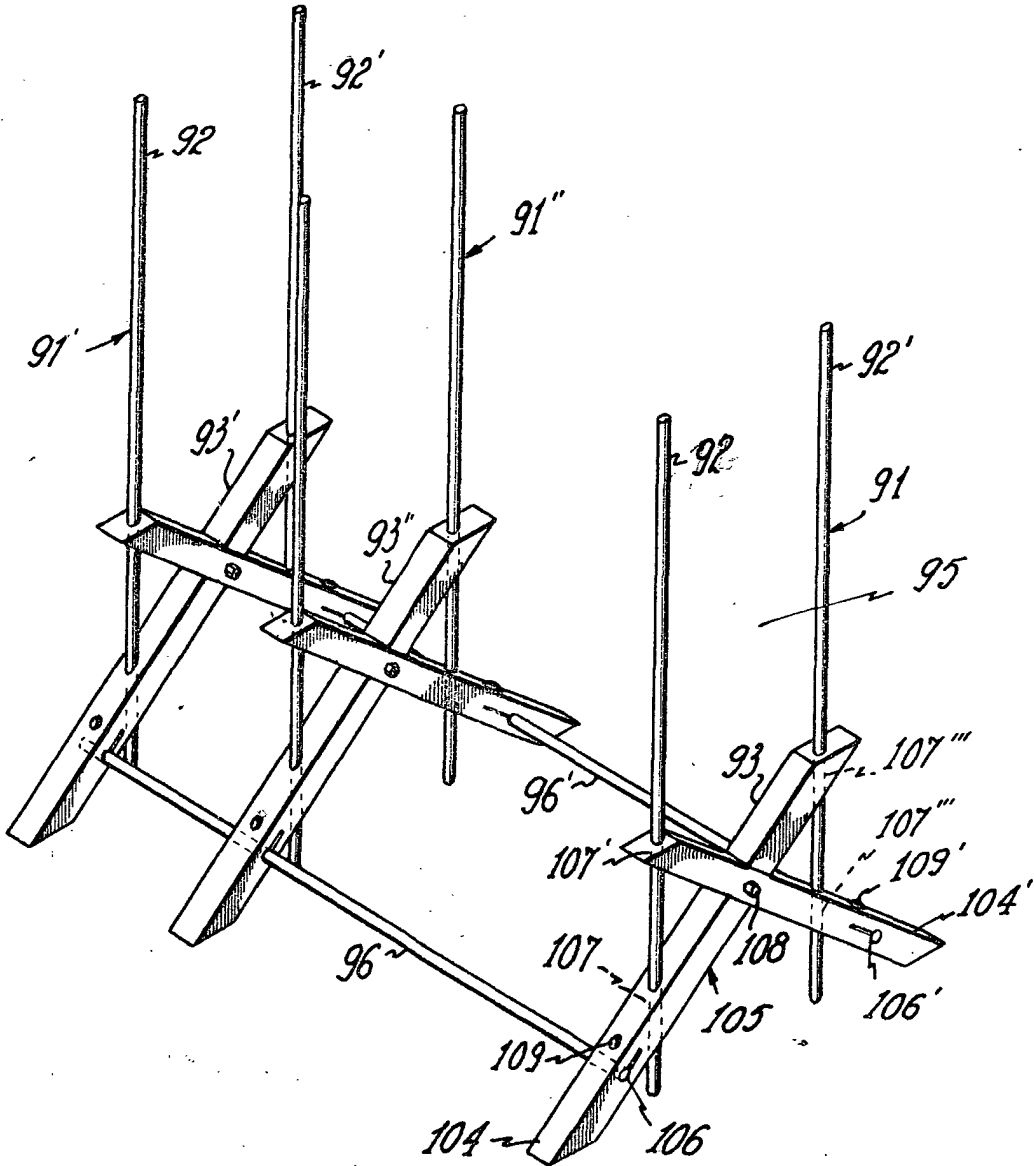
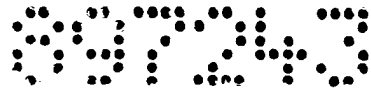


FIG. 8

Bruxelles, le 7 juillet 1983.
P. Pon. Marius BOONANTS et
Henri BIEFNOT.